



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal, réuni le 10 juillet 2020 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire, a procédé à l'élection des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des Sénateurs. Ont été élus :

Titulaires : Mr Guy SAUVAITRE, Mme Déborah DEFORGES, Mr Jean-Luc TERRANOVA

Suppléants : Mr Alain DESBOURDES, Mme Karen LAPORTE, Mr Guy SOUCHÉ.

Commission Communale des impôts directs : Une liste a été dressée et comporte de 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. Six titulaires et six suppléants seront choisis sur cette liste par le directeur du pôle gestion fiscale de la DGFP.

Droit à la formation des élus : les élus devront chaque année faire connaître leurs besoins en formation ; une somme sera alors inscrite au budget.

Emplois contractuels : Monsieur le Maire est autorisé à signer

- un CDI pour un adjoint technique à 19/35^{ème}, occupant les fonctions d'agent des cantines scolaires,
- un CDD pour un adjoint technique à 35/35^{ème}.

Convention SOREGIES Vision plus : Le Conseil approuve la convention Vision Plus 2021 et choisit de ne souscrire aucune option complémentaire.

Mission facultative de réalisation ou de contrôle des dossiers CNRACL : Le conseil décide de reconduire à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022 la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la FPT.

Fonds de concours alloué à la Communauté de communes : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté de communes du Civraisien en Poitou pour la voirie 2019.

Fonds de concours exceptionnel spécial COVID : Afin de dynamiser le tissu économique local suite au COVID19, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou met en place un fonds de concours exceptionnel, permettant ainsi aux communes de bénéficier de financement en vue de réaliser des investissements. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir.

Acquisition de matériel : le Conseil municipal retient la proposition de la Société COMAT ET VALCO pour l'acquisition de tables et de chaises pour la Maison des associations, au prix de 14 000 € HT. Une subvention ACTIV3 est sollicitée auprès du Département.

Acquisition de terrains : Dans le cadre du projet de construction d'une résidence seniors à proximité de la résidence autonomie « Les Bons Enfants », Monsieur le Maire est autorisé, par 11 voix pour et 4 abstentions, à procéder à la négociation et à la signature des actes notariés pour l'acquisition de terrains appartenant à Monsieur Franck VALLEE.

Convention d'octroi de secours d'urgence avec le Département : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention portant délégation de compétence d'octroi de secours d'urgence établie avec le Département de la Vienne.

Heures supplémentaires : Afin de faire face à un surcroit de travail, le conseil municipal autorise le paiement d'heures supplémentaires, dans la limite de 25 heures mensuelles, à certains agents des services techniques.

Admission en non-valeur : le conseil municipal décide l'admission en non-valeur de la somme de 1.941,49 € concernant des créances de loyers.